

## Formation

PwC Tax and Legal > 14 & 15 Janvier 2016

## Bulletin inscription

### BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à :

PricewaterhouseCoopers Tax & Legal, Sarl,  
Immeuble PwC, Rue Christian Tobie Kouoh,  
B.P 5689 Douala, Bonanjo, Cameroun  
T: (237) 233 43 24 43 /44 /45 /46,  
F: (237) 233 42 86 09, [www.pwc.com/cm](http://www.pwc.com/cm)

Si vous le souhaitez, vous pouvez l'accompagner du bon de commande de votre société

NOM et Prénom du Responsable des Ressources Humaines : .....

Dossier d'inscription suivi par : .....

SOCIETE : .....

Adresse : .....

Coordonnées téléphoniques : .....

Ville : .....

**Intitulé de la formation: Maîtriser les innovations et les changements de la Réforme du droit des entreprises en difficulté pour une sécurisation optimale de vos intérêts**

**Coût de la formation par participant: 450 000 F CFA HT\*. Ce montant inclut les deux (02) déjeuners, les quatre (04) pauses-café et les supports de formation.**

N°	NOM des participants	PRENOM des participants	Fonction
1			
2			
3			
4			

\* Bénéficiez des réductions de 10% pour les souscriptions de deux participants et de 15% pour les souscriptions de plus de deux participants.

Coût total hors taxe de la formation : .....F CFA

TVA : .....F CFA

**Total TTC : .....F CFA**

o Ci – joint un chèque à l'ordre de PricewaterhouseCoopers Tax and legal Cameroun

o Règlement à réception de la facture

Fait à .....

Le : .....

Nom du signataire : .....

Signature et cachet de l'entreprise :  
.....

#### Conditions générales de vente

**Inscription:** Toute inscription à une formation doit être faite à l'aide du présent bulletin dûment complété. L'inscription emporte adhésion aux conditions générales de vente.

**Convocation:** 8 jours avant la date prévue, envoi d'une convocation indiquant le lieu de la formation.

Attestation de suivi de formation: A la fin de chaque formation, une attestation de suivi de formation est adressée au responsable des ressources humaines.

**Annulation:** Toute demande d'annulation doit être notifiée par écrit et doit parvenir au moins 15 jours calendaires avant le début de la formation. Pour toute demande qui ne respectera pas le délai, l'entreprise paiera un dédit égal à 50% du montant de la formation. Il convient néanmoins de préciser que lorsqu'un participant ne peut assister à la formation après s'y être inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise, dont le nom aura été communiqué par écrit à pwc.

**Limitation de responsabilité:** Le contenu de nos sessions de formation est basé sur notre connaissance et interprétation de la loi et de la pratique actuelle, lesquelles sont susceptibles d'être modifiées. Nos séminaires sont organisés à titre de formation exclusivement et ne constituent pas un conseil professionnel d'aucune sorte. Les informations fournies dans le cadre de nos formations ne devraient pas être utilisées comme une alternative à la consultation de conseils professionnels. Avant de prendre toute décision, de prendre toute mesure, ou de s'abstenir d'agir, le client doit d'abord consulter un conseiller professionnel à la connaissance duquel sont portés les faits appropriés concernant la situation particulière du client. Aucune responsabilité, pour toute perte occasionnée à toute personne qui agirait ou s'abstiendrait d'agir en raison du contenu de nos formations, ne peut être acceptée par l'auteur, le titulaire du droit d'auteur ou l'éditeur ou leurs entités affiliées, associés, directeurs, employés, agents ou sous-traitants.